



Qu'ils soient faits pour chasser les moustiques, se réchauffer, cuire des aliments ou simplement agrémenter une fête, les feux reliés aux activités récréatives sont à l'origine de près de **145 incendies de forêt**, chaque année, au Québec.



Pourtant, de petits gestes simples peuvent éviter de tels événements.

- Tout d'abord, avant de « prendre la clé des bois », rendez-vous au www.sopfeu.qc.ca pour connaître le danger d'incendie ainsi que les mesures préventives en vigueur dans votre région.
- Si vous êtes dans une municipalité, conformez-vous à la réglementation en vigueur.
- S'il est possible de faire un feu :



PRÉPAREZ : Allumez-le dans un endroit dégagé, sur sol minéral. Évitez de brûler par temps venteux.

SURVEILLEZ : Assurez une surveillance constante. Ayez sur place de l'eau ou des outils manuels (ex. : pelle), afin d'intervenir promptement en cas de besoin.



ÉTEIGNEZ : Avant de partir, arrosez-le généreusement pour éviter qu'il renaisse de ses cendres, sous l'effet du vent.



Juin 2015